

PROJET DE PROCÈS – VERBAL
DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
STATUTAIRE
DU
21 MARS 2009



LIGUE FRANCOPHONE BELGE DE TIR A L'ARC
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

SIÈGE SOCIAL : AVENUE DE MARATHON, 1
1020 BRUXELLES

N° D'ENTREPRISE : 443097681



LIGUE FRANCOPHONE BELGE DE TIR A L'ARC.

Association sans but lucratif

N° d'entreprise : 443097681

Siège social : avenue de Marathon, 1 1020 Bruxelles.

Projet de Procès verbal de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle tenue à Bruxelles le 21 mars 2009.

Accueil des mandataires, relevé des présences.

Présences : 106 mandataires

BRUXELLES : DE MAERE André, BOTTIAU David, LIBERT Dominique, PATERAKIS Akylas, HUIN George, AULOOS Viviane, PINCHART Michel, PRIEELS Philippe, TRIMPONT Alain, DE BROUWER Jacques, PEETERS Dominique, MANCHE Bernard, GYSEN Claude, MAERTENS Catherine, DOCKX Ronny, GHYSSENS Rudy, VERSHAEREN Frédéric, STEURS Daniel, NAVEZ Bernard, BAYENAY Sébastien, VERSTRAETEN Michel, LANDRAIN Christophe, HEYSE Alain, DE MAERE Pierre, RARY Ernest, MAILLARD Christophe.

BRABANT : EELBO Marc, COENEN Robert, MAZAY Karine, WAGNER Anne-Cécile, LEROY Quentin, VAN ELVEN Cédric, DETAILLE Benoît, VAN HAMME Michaël, MONTELIER Jeanine, DE KOSTER Lucien, DELVAUX Paul, JACQUES Serge, BOLSAIE Mathieu, VANDEPOELE Mathieu, SCHELSTRAETE Willem.

HAINAUT : LEJEUNE Léon, DERAU René, MILANI Jean-Claude, PIETTE Brigitte, PAULUS Dominique, HENIN Jacques, DELTOUR Gérard, AUTEM Dominique, BOUILLARD Patricia, BOOKO Michel, RAEYMACKERS Christiane, PARMENTIER Philippe, HUIN Jean-Pierre, NICOLAY Thierry, PRELIPCEAN Marina.

LIEGE : ETIENNE Stacy, DEFLANDRE René, STELSY Eric, VANDERVELDEN Vincent, KYRITSOGLU Sam, BACOT Paul, BACOT Julien, DELCOMINETTE Guy, DEFRAÏE René, SLAVERIO Yves, BANI Ortensia, LEJOLY Daniel, MAGIS Daniel, DIELIE Gwenaël, MIGNON Benoît, SCHLECK Marcel, LAMARCHE Léon, GOFFARD Philippe, FLUHR Thierry, VERWILGHEN Jean-Pierre, LAHY Marianne, COCQUYT Francis, HERCK Pascal, NORGA Daniel, GADEYNE Roger, BOXHO Claudine, CRÈME Michel, MONFORT Willy, GEORGES Charles, BARON Raymonde, HENSEN Marc, VAN DER HEYDEN Franck, NATHALIS Joseph, ENGLEBERT Eric.

LUXEMBOURG : ROBERT Dominique, MEYER Nathalie, BRENY Cédric, FLORENT Bernard, PALASTI Marika, BEAUJEAN Jean-Claude.

NAMUR : ESTIEVENART Philippe, RAVEZ Jean, HUBLET Véronique, JACQUET Michel, MATAGNE Charles, ROSIERE Julien, VANDENBERGHE Daniel, SOUPLY Yves, BROUCKAERT Jean, BINARD Michel.

Procurations : 39 mandataires

BRUXELLES : DE RUYTER Jean donne procuration à LIBERT Dominique, FONTAINE Jean-Pol donne procuration à BOTTIAU David, LARDI Antonio donne procuration à VERSTRAETEN Michel.

BRABANT : PEIGNOIS Christophe donne procuration à VAN ELVEN Cédric, FROIDTHIER Josiane donne procuration à DELVAUX Paul, KOHL Guy donne procuration à JACQUES Serge, VANDERHEYDEN Bernard donne procuration à Magis Daniel, SPRONCK Manu donne procuration à VANDEPOELE Mathieu, PENETTO Pascale donne procuration à SCHELSTRAETE Willem.

HAINAUT : WATTIEZ Eddy donne procuration à AUTEM Dominique, RONSSSE Marc donne procuration à DELTOUR Gérard, DELPLASSE Paul donne procuration à MILANI Jean-Claude, VAN ZEVEVEREN Barbara, donne procuration à LEJEUNE Léon, SCARCERIAUX Guy donne procuration à BOUILLARD Patricia, JENNEQUIN Sonia donne procuration à BOOKO Michel, MARIUZ Martine donne procuration à PRELIPCEAN Marina,

DIPIERDOMENICO Antonio donne procuration à RAEYMACKERS Christiane.

LIEGE : DELSAUX Stéphane donne procuration à MIGNON Benoît, WATRIN Georges donne procuration à ENGLEBERT Eric, LEFFEUVRE Philippe donne procuration à BOXHO Claudine, DOUR Stéphane donne procuration à BARON Raymonde.

LUXEMBOURG : ARNOULD Dany donne procuration à ROBERT Dominique,

FISSERS Josy donne procuration à BRENY Cédric, KABOLE Patrick donne procuration à MEYER Nathalie,

MONTULET Bernard donne procuration à LEJOLY Daniel, MATHUS Francis donne procuration à FLORENT Bernard,

ROUMA Didier donne procuration à BEAUJEAN Jean-Claude, GEORIS Michel donne procuration à DELCOMINETTE Guy,

ALBERTY Muriel donne procuration à BANI Ortensia, LELOUP Séverine donne procuration à CRÈME Michel,

DURKA Isabelle donne procuration à SLAVERIO Yves, SCHEPENS Marc donne procuration à PALASTI Marika,

WEYLAND Albert donne procuration à KYRITSOGLOU Sam,

NAMUR : MALEVE Vincent donne procuration à HUBLET Véronique, ETIENNE Jean-Claude donne procuration à

ESTIEVENART Philippe, LATOUR Georges donne procuration à ROSIERE Julien, BOEVER Pierre donne procuration à RAVEZ

Jean, LEROY Yvon donne procuration à SOUPLY Yves.

Excusés : 7 mandataires

HAINAUT : JOLIVET Christian, SELVAIS Dominique. LIEGE : BRUNO Thomas. LUXEMBOURG : PASCAL Yvette, MEYER Christophe. NAMUR : GHEYSENS Colette, DUJARDIN Pol.

Absents : 11 mandataires

BRABANT : VANDENEDE Thierry. HAINAUT : HUAUX Stéphane, BERTOZZI Roméo. LIEGE : DELSUPEXHE Serge, MEURISSE Thierry. LUXEMBOURG : LAMBERT Emile, VINCK Raymond, COLLIGNON Philippe, RICHEZ Alain, BRUSSELAERTS Dominique. NAMUR : PIERLOT Jules

Une liste des présences reprenant le nom de tous les membres assistant en personne ou par procuration à l'assemblée a été signée avant la séance par le Président et le Secrétaire général.

L'original de cette liste de présences, ainsi que les procurations, seront annexés au présent procès verbal et conservés dans le registre des procès-verbaux des assemblées générales.

La réunion se tient au Siège social de l'A.S.B.L., Avenue de Marathon, 1 à 1020 BRUXELLES

Après avoir constaté que l'assemblée était en nombre pour siéger et vérifié les procurations, le Président ouvre la séance à 10h15.

Ordre du jour de l'assemblée :

Le président (faisant fonction) expose que la présente assemblée a pour ordre du jour :

Accueil des mandataires, relevé des présences.

ANNEE 2008

1. Allocution du Président faisant fonction.
2. Approbation : - du procès verbal de l'assemblée générale du 15 mars 2008.

- du procès verbal de l'assemblée générale par correspondance du 11 juin 2008.
- du procès verbal de l'assemblée générale par correspondance du 31 août 2008.

Les projets de PV se trouvent sur le site (rubrique accès limité) et ont été transmis aux contacts des cercles le 17 février 2009.

3. Rapport de la Secrétaire générale faisant fonction.
4. Intervention de Monsieur André De Maere, Membre du Conseil de discipline.
5. Rapport des administrateurs et des administrateurs faisant fonction :
 - Arbitrage, règlement international.
 - Sport pour tous et de la jeunesse.
 - Lutte contre le dopage.
 - Gestion sportive.
6. Intervention de Directeur technique.
7. Rapport du trésorier : présentation des comptes annuels de l'exercice social 2008.
8. Rapport des vérificateurs aux comptes pour l'année 2008.
9. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2008.
10. Décharge aux administrateurs et aux vérificateurs aux comptes pour l'exercice social 2008.
11. Présentation des candidats à la fonction d'administrateur.
12. Election des administrateurs pour l'olympiade 2009-2012.
 - Vote (1^{er} tour).
 - Dépouillement du vote.
 - Vote (2^{ème} tour) ... si nécessaire.
 - Dépouillement du vote.
 - Annonce des résultats.

Résolutions :

1. ALLOCUTION DE PRESIDENT (f.f.) année 2008

«Pour raison de perte momentanée de la parole, l'allocution est lue par le Trésorier à la demande du Président f.f. ».

Mesdames, Messieurs,

Bienvenue à toutes et à tous.

Vous êtes nombreux à participer à cette assemblée générale et je vous remercie de votre présence.

« Ayons une pensée pour les personnes qui nous ont quittées durant cette année, que ce soit au sein de notre ligue, de nos clubs ou de vos familles ».

L'assemblée respecte une minute de silence.

Pour commencer, je voudrais remercier Mme Dominique Peeters, Présidente du GSR, ainsi que ses membres pour l'organisation pratique de cette Assemblée Générale.

Nous vous présenterons l'année 2008, ses réussites sportives, mais également les difficultés que nous rencontrons pour gérer notre ligue.

Aujourd'hui les administrateurs de la LFBTA mettent fin à leur mandat 2005/2008.

Pendant ces quatre années, la ligue a connu des moments difficiles mais aussi des moments de gloire.

Les moments difficiles ont été gérés et assumés par les administrateurs et si les décisions sont toujours difficiles à prendre, elles ne sont pas toujours acceptées par tous.

Les moments de gloire, viennent souvent des compétiteurs parce que ce sont eux qui reviennent avec une médaille, mais ... ils viennent aussi parfois de la ligue !

Grâce au travail accompli par le Directeur Technique, le Trésorier et le Secrétaire, l'on reçoit de temps en temps de bonnes nouvelles.

La personne adéquate vous en informera plus tard.

Une demande de nos instances politiques, imposant un quota minimum de présence du sexe opposé (femmes ou hommes) au sein du conseil, à nécessité une adaptation des statuts.

Cette demande qui devait être réalisée avant la fin 2008, fût solutionnée lorsque le conseil a coopté des dames volontaires, en son sein.

Je voudrais ici applaudir leur geste.

La secrétaire générale faisant fonction vous donnera plus de détails sur le sujet.

Fin 2008, la démission du président fut une surprise, surtout à la fin d'un mandat.

Etant Vice-président j'ai repris le flambeau, avec l'aide de mes collègues, pour assurer la bonne continuité de la ligue.

Je voudrais maintenant faire une mise au point !

Le conseil d'administration a du faire face à une demande de remboursement d'une partie des subsides reçu de l'ADEPS. Ces subsides avaient été demandés dans les années précédentes, par double emploi de factures.

Un somme assez importante dût être remboursée et nous avons géré la situation le mieux possible.

Aujourd'hui, se rattachant à certaines pratiques douteuses du passé, certains alimentent la rumeur de versions fausses à propos du non financement, par la Ligue, d'une participation à l'étranger.

La ligue n'a pas, n'a plus de budget permettant de financer, hors plan programme.

Et l'ADEPS ne permet plus, comme avant, de le modifier selon notre bon plaisir.

Cette évolution est sans doute la conséquence des excès du passé.

Le trésorier vous expliquera plus en détail le fonctionnement du plan programme.

La ligue compte aujourd'hui près de 1900 membres et j'entends dire par certains sur un forum bien connu que l'on a perdu 25% de membres en quatre ans a mon avis ils se trompent, car nous sommes bien en hausse de 12%.

L'année 2008 fut une année avec des hauts et des bas. Dans sa gestion, comme dans toute gestion, chaque geste, chaque réponse, chaque action a été prise après mûre réflexion.

Et comme nous le savons tous, une décision ne satisfait jamais tout le monde.

Je souhaite vous parler d'une dernière chose, qui me tient à cœur.

Le forum « Belgian Archery » a vu le jour avec l'idée de faire passer des messages et être un point de discussions, d'échanges, de rencontres eh bien là, en matière d'échanges constructifs, nous avons été servis !!!

Ce qui me dérange vraiment dans l'histoire, ce sont ces personnes qui ne font que tout critiquer, ne le font pas toujours à visage découvert, ne sont parfois pas ou plus membres de la ligue et ne proposent rien de réfléchi pour remplacer ce qu'ils détruisent.

S'ils veulent changer quelque chose dans le fonctionnement de la ligue, qu'ils s'engagent activement. Nous les attendons !

Avant de passer la parole à la Secrétaire générale faisant fonction, je voudrais remercier tous ceux qui bénévolement ont œuvré pour que nous soyons toujours plus dynamiques et évolutifs.

2.1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 MARS 2008.

Par vote à mains levées, l'assemblée générale DECIDE à la majorité, une abstention et quatre contre, d'approuver le procès verbal de l'Assemblée Générale du 15 mars.

2.2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR CORRESPONDANCE DU 11 JUIN 2008.

Par vote à mains levées, l'assemblée générale DECIDE à la majorité, une abstention et quatre contre, d'approuver le procès verbal de l'Assemblée Générale du 11 juin.

2.3. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR CORRESPONDANCE DU 31 AOÛT 2008.

Par vote à mains levées, l'assemblée générale DECIDE à la majorité, une abstention et quatre contre, d'approuver le procès verbal de l'Assemblée Générale du 31 août.

3. RAPPORT DE LA SECRETAIRE GENERALE f.f.

A propos du nombre d'affiliés :

Fin août 2008, à la veille de la période des transferts et du renouvellement des affiliations, la Ligue comptait 1863 membres. Soit 116 de moins qu'en 2007.

Le comité d'accueil a, à l'issue de la période des transferts de septembre 2008, accepté 84 transferts.

1764 archers, dont 383 nouveaux, étaient en ordre de cotisation au 31 décembre 2008. Ils sont représentés par les 163 mandataires convoqués pour cette Assemblée Générale Statutaire.

- 145 mandataires représentant les 64 cercles de tir sont présents ou représentés.

- Le quorum des 2/3, soit 108 mandataires est atteint.

Depuis le 1^{er} janvier, d'autres archers ont rejoint nos rangs, en date du 10 mars nous comptons 1922 membres dont 505 nouveaux (383 + 122).

En août 2007 nous en étions très proche, en août 2008 nous nous en étions à nouveau éloigné ...

2009 sera-t-elle enfin l'année qui verra la LFBTA atteindre le chiffre mythique des 2000 affiliés ?

Deux cercles ont mis fin à leurs activités : « INI-ARC » (206 INI) et « LES ARCHERS MONTOIS » (318 LAM)

Le comité d'accueil a accordé l'agrégation provisoire à quatre cercles :

- « LA FLECHE DE MUSSON » (614FDM)
- « LA CONFRERIE DES ARCHERS DE LA JULIENNE » (416 CAJ)
- « E'COOL ARCHERY CLUB » (319 ECA)
- « LA COMPAGNIE DES ARCHERS FERONNAIS » (417 CAF)

La présentation de ces cercles à l'AG permet de leur accorder l'agrégation définitive.

A propos des règlements de la LFBTA et de la Reconnaissance de la Ligue par le Ministère et l'administration :

Les statuts approuvés par l'AG le 18 février 2006, ont connus en 2008, deux aménagements techniques successifs.

Un premier pour mise en accord des statuts avec le nouveau décret de la Communauté Française a été approuvé par l'assemblée générale par correspondance du 11 juin 2008.

A la suite de remarques émises par l'Administration (ADEPS), une seconde modification a nécessité une nouvelle assemblée par correspondance le 31 août 2008.

Ces modifications statutaires nous étaient imposées pour nous permettre de joindre au dossier « Reconnaissance de la Ligue » une version des statuts en adéquation avec les exigences du ministère des sports et de l'administration (ADEPS).

Le dossier « Reconnaissance de la Ligue » déposé près de l'administration en juin 2008 a été complété, en septembre 2008 par le dépôt des « statuts remaniés » et en octobre 2008 par le dépôt du R.O.I. remanié.

R.O.I. ... qui avait été proposé aux remarques des membres le 05 mai 2008 et mis en application, par décision du CA, le 22 septembre 2008.

Le dossier ainsi présenté contenait une demande de dérogation à l'article 15, 6° du décret, à savoir l'obligation selon laquelle « au sein de l'organe de gestion, il ne peut y avoir plus de 80% d'administrateur de même sexe » et nous espérions qu'elle nous serait accordée. Un contact pris avec le cabinet du Ministre Dardenne pouvait le laisser penser.

Hélas, un courrier reçu le 08 novembre nous informait que le Ministre n'accordait pas la dérogation demandée.

Le Conseil d'Administration a alors pris les dispositions qui, dans le respect des statuts de la LFBTA et de la loi sur les ASBL, permettait de se mettre en conformité avec le décret.

Le Secrétaire général et l'administrateur responsable de la gestion sportive, qui ne contaient pas briguer un nouveau mandat, ont présenté leur démission et ont ainsi autorisé l'application de l'art 29 des statuts :

Art 29 des statuts : En cas de vacance au cours d'un mandat, le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, charger un de ses membres ou un tiers d'assurer la fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale statutaire qui nommera un Administrateur pour achever le mandat.

Les dames qui, dans le courant de l'année, avaient informé le CA de leur intention d'être candidates au conseil d'administration en mars 2009, ont été approchées et deux d'entre elles ont accepté d'assurer l'intérim jusqu'à l'AG de mars 2009.

Une troisième a été sollicitée pour assurer la fin du mandat du Président : Monsieur Michel Verstraeten, celui-ci ayant remis sa démission au conseil d'administration qui l'a accepté.

C'est pourquoi le conseil d'administration sortant se présente devant l'Assemblée générale dans la composition suivante :

Patrick Wiggeleer (203 GSR) : vice-président et président ff.
 Pierre-Jacques Lemaire (256 CMA) : trésorier
 Francine Hanique (403 LIE) : Secrétaire générale ff
 Marc Ronsse (304 CAT) : administrateur, au sport pour tous et à la jeunesse
 Patrick Meunier (706 BTS) : administrateur, à la lutte contre le dopage
 Nathalie Meyer - Kabole (603 LAC) : administrateur, ff
 Claudine Boxho (410 AGC) : administrateur, à la gestion sportive, ff

Cette composition a été déposée à l'ADEPS en décembre 2008 pour compléter le dossier « Reconnaissance de la LFBTA ».

Si la mise en conformité de la LFBTA suivant la loi sur les ASBL et le Décret organisant le Sport en Communauté Française a nécessité plusieurs mises à jours, celles-ci n'ont pas été vaines, un

courrier de l'ADEPS daté du 28 janvier 2008 nous informait que le Ministre Michel Dardenne accordait à la L.F.B.T.A., la reconnaissance, par le ministère et l'administration, en catégorie « Fédération Sportive » pour une durée de huit années à partir du 1^{er} janvier 2009.

A propos de la catégorie vétérans.

En cette fin de saison sportive en salle 2008-09, plusieurs membres ont manifesté le souhait de voir les catégories vétérans réintroduites en LFBTA. Ce souhait en matière de gestion sportive, le conseil sortant, compétent en la matière, n'a pas eu le temps de le prendre à bras le corps. Il sera donc transmis au Conseil d'administration nouvellement élu qui se chargera de mener le débat et de trancher à ce propos.

Merci de m'avoir écouté.

4. Intervention de Monsieur A. De Maere, membre du conseil de discipline.

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Mandataires,
Mesdames et messieurs les membres du Conseil d'Administration,

Je suis ici devant vous en temps que président du Conseil de Discipline de Première Instance, démocratiquement élu à son poste par ses pairs des 6 provinces.

Permettez-moi de vous demander de m'écouter, et de ne pas réagir pendant le temps que mon exposé ne sera pas terminé, parce que certains de mes propos pourraient peut être engendrer des réactions émotives, voir vives. Merci.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs le monde va mal!

L'économie mondiale va mal, des gens sont lésés par de banques mal gérées, nos politiques font preuve de peu de scrupules, et dissimulent leurs magouilles par tous les moyens imaginables. Vous vous posez sûrement la question pourquoi je vous annonce des nouvelles qui n'en sont plus, parce que vous les entendez et les voyez tous les jours dans les médias.

Eh bien parce que cela ne va pas bien non plus dans notre LFBTA.

Notre Conseil de Discipline a été interpellé à plusieurs reprises durant l'année écoulée, et nous estimons qu'il aurait pu fonctionner d'une façon beaucoup plus efficace si les règles avaient été plus précises et plus cohérentes.

D'un autre coté, ces affaires n'auraient probablement jamais été engendrées si certains organes de la LFBTA avaient mieux fonctionnés, ou du moins, si certaines décisions prises étaient moins opaques, ou si les informations envers ses membres avaient été plus ouvertes.

Par l'accumulation de ces différents dysfonctionnements, on en est venu au paradoxe, où le C.A. c'est senti obligé d'engager un avocat pour se défendre contre son propre Conseil de Discipline, parce qu'il lui conteste certains droits d'information.

Cet avocat est d'ailleurs payé par vos cotisations, et il serait intéressant de demander au C.A. quel en est le coût réel dans le cadre des affaires qui sont venues devant le Conseil de Discipline!!

Oui Mesdames, et Messieurs, la LFBTA ne va pas bien du tout.

Concernant les règles, nous savons qu'elles ont été établies par des gens de bonne volonté et qui dans son temps ont fait de leur mieux, et nous pouvons comprendre que tout ne sait pas être prévu dans les moindres détails.

Ce n'est que quand on est confronté à des situations spécifiques que nous pouvons y remédier.

Mais entre-temps nous avons engendré de l'expérience, et je me propose, fort de cette expérience, de contribuer à aider à établir un règlement plus performant.
Faut-il encore que l'on veuille de cet aide et qu'on me le demande.

Par contre, concernant nos organes de direction, là il s'agit de personnes qui gèrent nos affaires d'une façon journalière, et pour certains de façon professionnelle et les décisions qui y sont prises ne doivent pas toujours être prises d'une façon qui selon eux ne regarde pas le monde extérieur. Si certaines informations et actions avaient été mieux expliquées, si certaines personnes se seraient moins comportées d'une façon distante envers ce monde extérieur, les critiques qui ont fusé tous azimuts, sur les pas de tirs et sur certains forums, auraient probablement été moins acides et moins agressives.

Et donc, ces affaires n'auraient probablement pas atterri devant notre conseil, et moi je ne serais probablement pas en train de vous parler en ce moment.

Attention. Comprenons nous bien ! Le Conseil de Discipline ne veut en aucun cas se substituer au CA, ni à aucun autre organe ou commission.

Nous sommes pour la séparation des pouvoirs.

Le CA pour tout ce qui concerne l'exécutif et la gestion sportive. Le CD : pour traiter des cas de discipline et des plaintes s'ils s'en présente.

Mais nous demandons à ce que nous soyons traités avec respect, et au même niveau que les autres organes de notre Ligue, et que si nous demandons des informations à qui que se soit, informations impératives à notre bon fonctionnement, que nous les obtenions sans restriction, dans le respect de la démocratie et de toutes nos règles.

Nous voulons à ce propos aussi émettre des mises en garde envers tous les membres de notre Ligue. Ne déposez pas de plaintes pour tout et n'importe quoi.

Nous ne l'accepterons pas et pourrions nous rebiffer contre ceux qui abusent.

Beaucoup de choses peuvent être réglées à l'amiable si la volonté est présente dans les camps qui s'opposent.

Mais mes chers collègues mandataires, dans toute cette grisaille nous avons pourtant pu constater un point lumineux. Suite à la démission de Monsieur Michel Verstraeten, le vice-président Monsieur Patrick Wiggeleer a démontré une grande capacité à pouvoir tenir la tête sur les épaules. Malgré le fait qu'il était diminué physiquement par une intervention chirurgicale, il a su gérer une situation plus que compromise, et par une attitude positive et constructive a collaboré à une détente envers le Conseil de Discipline.

Pour tout cela merci Patrick.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère, avec l'élection d'un nouveau Conseil d'Administration qui doit avoir lieu dans quelques instants.

Mes collègues et moi, nous vous demandons, avec insistance, de bien prendre en considération nos revendications et de demander au nouveau C.A, de collaborer d'une manière plus ouverte avec les autres commissions, et d'une manière plus générale, avec tous les membres de la LFBTA, donc avec vous.

N'oubliez pas que le CA et aussi, le personnel professionnel qu'il a engagé, ainsi que toutes les autres commissions, sont à votre service, et pas l'inverse.

C'est vous le patron et c'est à vous que l'on doit rendre des comptes, quoi qu'on en dise !

Si vous jugez que certains fusibles doivent être remplacés, c'est le moment de les faire sauter.

Nous vous demandons de bien réfléchir lors de l'émission de vos votes et de faire valoir vos droits et de donner un mandat très explicite au nouveau CA.

Merci de votre attention

5.1 Rapport de l'Administrateur à l'Arbitrage et à l'International

«Pour raison de perte momentanée de la parole, l'allocution est lue par le Trésorier à la demande de l'administrateur. ».

Bienvenue à tous à cette Assemblée de la LFBTA.

Ce qui me fait énormément plaisir aujourd'hui, c'est qu'il y a beaucoup d'arbitres présents parmi cette assemblée.

Je trouve cela magnifique, parce que j'estime qu'être arbitre ce n'est pas seulement mettre son nez dans un règlement, sortir de temps en temps sur un terrain.

C'est aussi suivre l'évolution de la Ligue en général.

2008 était une année olympique où il n'y a pas eu de changements dans les règles de tir.

2009 commence à peine et il y a déjà des changements majeurs.

L'année passée la commission des règlements s'est occupée du tir Field, avec du changement dans les scores réalisables. Avec l'entrée du 6, il y a 144 points supplémentaires à prendre sur un parcours de 48 cibles

Le tableau « pointes de flèches » a été revu à la hausse. Il sera applicable à partir du 1 avril 2009.

Le message est déjà publié sur le site LFBTA avec le nouveau document demande des pointes de flèche.

Cette annonce publiée a fait directement l'objet d'une critique sur le forum Belgium Archery.

Une critique divulguée par un ancien membre, critique dont on se passerait bien surtout quand elle n'est pas justifiée.

Une explication plus approfondie des nouveautés sera donnée lors de l'assemblée des arbitres du 4 avril.

Les documents d'arbitrage sont sur le site où on peut les télécharger.

L'année passée j'avais annoncé ici, pour ceux qui n'ont pas ce moyen là, que le facteur existe.

Aucune demande n'a été faite donc tout va bien !

Aujourd'hui je souhaite passer un message aux arbitres qui sont présents, mais aussi aux dirigeants de club : si vous avez des arbitres dans vos cercles ... qu'ils n'oublient pas d'être présents à l'assemblée du 4 avril 2009.

Les absents à cette assemblée diront encore : « tiens je ne suis pas au courant ! »

Une dernière petite chose, le 4 avril il y a aussi examen pour devenir d'arbitre, il n'est pas encore trop tard pour s'inscrire.

Maintenant je laisse la place au suivant, je ne peux que vous remercier tous de votre écoute.

5.2 Rapport de l'Administrateur au Sport pour tous et à la Jeunesse

Bonjour à tous,

A propos de la jeunesse.

Comme les années précédentes, le « Pôle Jeune » a fonctionné suivant un programme de stages de préparation aux compétitions nationales et internationales.

Ce programme visant à amener les jeunes archers à progresser au plus haut niveau en accord avec les exigences du plan programme déposé par la ligue à l'Adeps.

Aujourd'hui, 15 jeunes participent aux actions du « Pôle Jeune ».

Pour la saison en plein air 2009, le staff d'encadrement table plus particulièrement sur cinq d'entre eux pour défendre nos couleurs lors des compétitions internationales programmées ... soit 2 coupes juniors et 1 championnat du monde.

Je vous rappelle que la LFBTA est toujours prête à aider les jeunes compétiteurs. Le jeune souhaitant accéder au « pôle jeune » doit simplement déposer une demande motivée près du responsable de la structure.

Je tiens particulièrement à remercier Monsieur Claude Gysen pour l'aide qu'il m'apporte dans le travail d'encadrement des jeunes.

Concernant les déplacements des jeunes en international lors l'année écoulée

La première coupe junior se déroulait à Punta Umbria en Espagne :

- Sarah Prieels termine 8^{ème} en CDJ
- Nicolas Van Reybrouck termine 19^{ème} en CHJ
- Frédéric Leloux termine 20^{ème} en CHC
- Clément Leblanc termine 32^{ème} en RHJ

La deuxième coupe junior eu lieu à Lviv en Ukraine.

- Elke Verdin termine 1^{ère} en CDC
- Sarah Prieels termine 2^{ème} en CDJ
- Clément Leblanc termine 21^{ème} en RHJ
- Nicolas Van Reybrouck termine 22^{ème} en CHJ

Les championnats du Monde jeune ont eu lieu à Antalya en Turquie : 61 nations et 500 archers étaient présents ... dont 3 archers de la LFBTA.

- Sarah Prieels qui termine 11^{ème} CDJ
- Elke Verdin qui termine 13^{ème} CDC
- Frédéric Leloux termine 43^{ème} CHC

Concernant les jeunes dans les clubs

En 2009, deux stages réservés aux jeunes membres de la LFBTA sont programmés au centre d'entraînement de Tubize. Les dates retenues sont le 30 mai et 15 août.

L'objectif de l'initiative est de leur donner la possibilité de recevoir quelques conseils, de les inciter à pratiquer le plein air et de détecter des jeunes talents.

Le premier stage sera organisé dans la grande salle du centre. Elle offre la possibilité de pratiquer toutes les distances jusqu'à 70m.

Le deuxième stage se fera en plein air sur un des terrains du centre d'entraînement.

Tous les renseignements concernant ces stages sont repris sur un document déjà envoyés aux clubs et consultable sur le site de la ligue.

A propos de Sport pour tous.

Le stage en plein air ouvert à tous les membres, quel que soit leur niveau, organisé le 31 mai 2008 sur le terrain de la compagnie de Liège ayant suscité de l'intérêt, il est reconduit en 2009.

Ce stage est programmé le 6 juin 2009.

J'invite tous les archers qui souhaitent passer une bonne journée encadrée par de cadres sportifs brevetés à s'inscrire.

Ces stages pour tous se veulent être une réponse aux archers qui souhaitent recevoir quelques conseils pratiques, dans un encadrement de ligue.

Les clubs qui souhaitent être le cadre d'un stage de ce type peuvent en faire la demande près de l'administrateur responsable afin de déterminer une date pour rendre l'organisation possible.

Merci pour votre écoute.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements que vous souhaiterez à propos de mon intervention.

5.3 Rapport de l'Administrateur en charge de la Lutte contre le dopage

Suite à la parution de divers articles dans la revue l'archer, et grâce aux conversations sur les pas de tirs, l'ensemble de nos archers, a pris conscience de cette problématique du dopage.

En effet, le nombre de demande d'A.U.T. (Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques) transmises à notre médecin, est en nette croissance. Son nombre est passé en 2008 à plus de 20.

J'ai dans un premier temps, répondu à plusieurs e-mail et communications téléphoniques, pour apporter les précisions que je vous rappelle ci-dessous.

Si vous devez vous soigner pour quelle que raison que se soit, dès que votre médecin vous prescrit une préparation médicamenteuse, prenez l'habitude de lui demander le coté dopant ou non de cette préparation ou de ces composants, il doit être au courant. Signalez-lui également le fait que vous pratiquez le tir à l'arc, afin qu'il vous complète un certificat.

Ceux qui douteraient encore du côté dopant ou non d'une préparation médicamenteuse prescrite, peuvent se rendre sur le site du Centre Belge d'Information Pharmaco thérapeutique le C.B.I.P. www.cbip.be.

.../...../...

Via l'initiale où le nom de la spécialité ou de ces composants, vous avez directement en vue le côté dopant de cette prescription (un « d » minuscule dans un carré noir). Il faut alors demander une « Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques ». Celui-ci est téléchargeable sur le site de la L.F.B.T.A., chez l'administrateur responsable de la lutte contre le dopage ou par demande auprès du secrétariat administratif.

En clôture de cette saison 2008-2009, deux contrôles ont été réalisés. Le premier le 15 février lors des championnats de Ligue, le second le dimanche 22 lors des Championnats de Belgique Seniors & masters à Tabora. Les résultats ne sont pas encore connus.

Je vous remercie de m'avoir écouté, et reste bien entendu à votre disposition, pour tous renseignements.

Patrick Meunier

5.4 Rapport de l'Administratrice f.f. à la gestion sportive

L'administratrice f.f. à la gestion sportive présentera en deuxième partie d'assemblée les objectifs de l'Olympiade 2009-2012. Elle laisse la parole au directeur technique pour présenter le bilan de l'année 2008 ... de l'olympiade 2005-2008.

6. Intervention du Directeur Technique

Introduction :

Bilans et projets, voilà bien des notions qui se recoupent et s'entrecroisent au fil du temps. Si au regard de l'ADEPS, on énonce des bilans sur une période de quatre années Olympiques, de notre aspect et pratiquement sur le terrain, ce qui fut mis en place en 2002 avec l'apparition d'un directeur technique en charge d'une réelle politique sportive ne fait que progresser au fil des années.

Si toutefois ces années Olympiques permettent d'effectuer un bilan ponctuel, celui-ci se réalise également en pleine croissance et développement de projets qui ont vu le jour en cours de d'olympiade précédente qui se poursuivront et s'affineront en 2009, 2010, ... voir plus tard encore....

Hormis en catégorie Recurve senior hommes et dames, seule catégorie Olympienne, où nous pouvons décrire un cycle structuré, dans toutes les autres catégories d'arc et disciplines de tir cette structure quadri-annuelle, n'influence en rien l'évolution, la programmation et la réalisation de projets spécifiques !

Notre objectif prioritaire étant de mettre en exergue le développement de notre sport en adéquation avec les évolutions des instances dirigeantes et influentes, il nous est dès lors impératif d'inscrire notre activité physique spécifique dans le monde des jeunes d'aujourd'hui ! Au vu de l'évolution du nombre de membres en LFBTA au cours des 5 dernières années qui démontre une croissance de près de 20% et ce principalement en catégories jeunes, nous pouvons dire que notre mission s'inscrit pleinement dans cette notion de développement.

Bilan de l'Olympiade 2005-2008

Chaque spécialité de tir proposée par la FITA possède ses spécificités. Si pour les archers FIELD, 2009 représente le terme d'une période de quatre années avec les Jeux Mondiaux, pour les archers recurves en FITA, nous entrons dans une nouvelle Olympiade.

Les passionnés du Compound, du 3D ainsi que tous les jeunes qui ne possèdent pas de grand rendez-vous dans le temps sont dans un cycle normal à la veille des championnats du Monde de leur discipline.

Les archers recurves FITA, jeunes et seniors, recommencent un cycle de quatre années en vue des Jeux Olympiques 2012... Après le vide laissé par la gestion d'un archer unique dans les années 2000, lors de cette dernière olympiade ses contemporains enfin appelés à sortir de l'ombre, ont tenté de prendre la place dès 2002 avec un succès parfois mitigé. C'est donc en compagnie des très jeunes archers que nous avons essayé de travailler pour revenir au plus haut niveau. Ces jeunes archers en partie devenus seniors ont tenté de s'inscrire dans un programme de préparation étalé sur quatre voir huit années pour qu'aujourd'hui ou demain, nous puissions à nouveau compter sur de jeunes archers recurves performants.

Au niveau des archers compounds FITA, nous avons déjà profité de l'Olympiade dernière pour préparer le renouveau d'aujourd'hui ! A ce jour, la LFBTA est forte de plus de 7 jeunes archers et archères dont la moyenne d'âge est de 22 ans qui peuvent déjà rivaliser sur la Scène Européenne et Mondiale. Les résultats obtenus par nombre d'entre eux tant en Championnats du Monde 2007 qu'à l'occasion des Championnats du Monde Universitaire 2008 démontrent clairement de cette progression.

En FIELD, après 4 années de travail assidu qui ont vu l'éclosion de nouveaux talents trois de nos cinq archers ont remporté une place quota pour les World Games lors des Championnats du Monde 2008... Il nous reste à savoir si le COIB honorera ces places !!!

Cette Olympiade a également vu l'avènement du tir 3D tant sur le plan international qu'au niveau des terrains Belges. Si le 3 D obtient sa reconnaissance de l'ADEPS, Serge Verrier qui a tracé une voie vers le podium européen, devrait être suivi dans son sillage par quelques passionnés de la discipline qui aujourd'hui nous placent à l'avant-plan de la Scène Européenne et Mondiale.

D'autre part, au cours de ces quatre dernières années, les cycles de formations se sont intensifiés proposant chaque année une formation de niveau 1 ou comme l'an dernier, une de niveau 2.

Quant aux cadres techniques bénévoles qui oeuvrent régulièrement pour la ligue, ils se sont enrichis pour l'aspect théorique de la présence de Serge Jacques et pour le volet pratique, de l'accompagnement des jeunes par la présence régulière de Claude Gysen au sein du Pôle Jeunes.

Une première avancée dans le projet de centre d'entraînement de ligue a vu le jour par l'utilisation de la salle de l'Union Royale Belge de Football à Tubize... Aujourd'hui, on ne peut encore prétendre de l'existence d'un réel centre d'entraînement mais le projet a vu le jour l'an dernier et devrait être finalisé dans un futur proche.

Au niveau des règlements de tir de la LFBTA, nous avons donné un grand coup de jouvence dans une structure anciennement basée sur la tradition. Brevets, catégories d'âge ou de tir, progressions et compétitions jeunes ont vu le jour. Au-delà de toutes ces modifications, c'est la promotion des tirs jeunes et de l'intégration de ceux-ci au sein de toutes les compétitions qui ont retenu notre attention. A ce jour, nous pouvons compter sur des championnats de Belgique tant en salle qu'en extérieur réservé uniquement à tous les jeunes de moins de 18ans.

Bilan spécifique de l'année 2008

Seniors FITA

				WC Porec	CE Vittel	WC Boé	CMU Tainan
SHN	RH	AUTEM	Alain	*	55 / E 8	*	*
SHN	CH	KYRITSOGLOU	Sam	33	*	33	*
ES	CH	AERTS	Grégory	50	*	40	28 / E 3
ES	CH	DEPOITIER	Julien	70	*	*	33 / E 3
ES	CD	DESSOY	Catheline	26 / E 3	17 / E 5	33	22
ES	CH	VANDEPOELE	Mathieu	*	31 / E 7	*	3 / E 3
ES	RH	VANDESTRICK	Philippe	116	*	*	*
	CH	ROLLY	Cédric	*	*	*	*
	RH	CLART	Steve	*	66 / E 8	*	27
	RH	JAUMOTTE	Jean-Philippe	*	*	*	*
	RD	HARVENGT	Anne-Cécile	*	*	88	*
	CD	MASURE	Jessica	59	*	34	*

Seniors FIELD et 3DI

				5 Nations Field	CM Field	CE 3DI
SHN	BBH	BOTTIAU	David	2	20	
SHN	CH	DENAYER	Sébastien	2	16	
SHN	RD	PRELIPCEAN	Marina	1	4	
	CH	VANDERVELDEN	Vincent	8	33	
	BBH	VERRIER	Serge	5	16	3

Juniors FITA et FIELD

				JC Espagne	JC Géorgie	CM Antalya	CM Field
ES	RHJ	HUIN	Pierre	*	*	*	
ES	CDJ	PRIEELS	Sarah	8	2	11	
	RHJ	LEBLANC	Clément	32 / E 8	21 / E 2	*	
	RHJ	ROYEN	Laurent	*	*	*	
	RHJ	VANREYBROUCK	Nicolas	19 / E 8	22 / E 2	*	
	RHC	MASURE	Nicolas	*	*	*	
	CHJ	LELOUX	Frédéric	20 / E 5	8	48	
	CDC	VERDIN	Elke		1	13	
	RDC	GOBBELS	Zoé				4

Les **sportifs de haut niveau FITA**, ont tous atteint leurs objectifs mais malheureusement pas avec la réussite espérée... Si pour Alain cette année met un terme à sa carrière internationale, Sam a profité des situations difficiles pour, tel un phénomène de résilience, rebondir et terminer en force sur les terrains belges.

Les **sportifs de haut niveau FIELD**, ont tous réalisé leurs objectifs en se qualifiant pour les championnats du Monde. Le bilan de cette saison est très positif car tant Marina que Sébastien se maintiennent au plus haut niveau. David, sorti d'une année difficile, a remonté la pente et si sa place obtenue lors des CM ne représente pas encore sa réelle valeur, les choses se mettent en place et il devrait poursuivre sa progression dans les années à venir.

Pour la majorité des **espoirs sportifs FITA**, ils devaient vivre une difficile transition entre la catégorie junior et senior. Les plus jeunes se sont quelque peu brûlés les ailes mais ont profité de cette saison pour engranger de l'expérience et parfaire leur motivation pour les années futures. Les plus anciens arrivent à maturité sportive pouvant aujourd'hui conjuguer, sur base d'une bonne organisation, étude et sport. Le Championnat du Monde Universitaire qui représentait la compétition au sommet de leur saison se solde par une belle 3^{ème} place individuelle pour Mathieu et une 3^{ème} place en équipe CH formée uniquement de trois archers francophones puisque composée de Julien, Grégory et Mathieu !!!

Au niveau des **élites fédérales FITA et FIELD**, chez les **seniors**, Steve nous montre que sa carrière touche à sa fin et Jessica débuté son parcours en compétitions internationales... Par contre Anne-Cécile, de retour cette année dans l'équipe, a réalisé que pour retrouver le meilleur niveau international trop de sacrifices devraient être réalisés d'autant qu'une ancienne blessure refait surface ! Cédric et Jean-Philippe n'ont pas pu tenir le rythme et ont décroché petit à petit tout au long de la saison.

A propos du **Field**, Vincent persévère et progresse dans tous les classements. Malheureusement les conditions exécrales des championnats du monde et les décisions de l'organisateur ne seront pas à son avantage ce qui explique cette petite performance lors des CM. Serge, quant à lui apprend très

vite car pour une première année FIELD en arc Barebow, il est au-dessus de toutes les attentes et sa 3^{ème} place obtenue aux championnats d'Europe 3D représente sa réelle valeur !

Chez les **juniors et cadets**, alors que Pierre Huin qui a vécu une saison déplorable en raison de ragots à son encontre qui l'ont totalement détruit, tous poursuivent leur progression allant d'expérience nationale en qualification internationale et la relève semble se dessiner avec, Laurent Royen, Jonathan Vandergucht, Frédéric Leloux et Clément Leblanc. Si par contre le grand espoir Nicolas Vanreybrouck va devoir, pour raison médicale (excroissances osseuses au niveau des articulations des doigts), abandonner son recurve, espérons que sa reconversion en compound sera des plus positives. Deux nouvelles jeunes dames compound et recurve ont fait leur apparition en cours de saison avec le succès que l'on connaît pour Elke en FITA et Zoé sur les terrains FIELD...

Les **plus jeunes** qui vivent auprès de leurs aînés ont poursuivi leurs progressions et devraient, au vu de leurs bonnes prestations sur les terrains belges, venir prendre leur place dans la hiérarchie, dès la saison 2009.

7. Rapport du Trésorier

Le budget prévu lors de l'AG du 15 mars 2008 prévoyait un exercice déficitaire de 5.500 €. Comme promis lors de la présentation du budget pour l'exercice 2008, nous avons réussi à limiter ce déficit, lequel se chiffre à **3.732,36 €**.

Afin d'établir ce bilan, il a été tenu compte des montants à recevoir du pouvoir subsidiant, l'ADEPS, pour solde du dossier comptable relatif au Plan Programme 2008, dossier rentré à l'Administration le 31 janvier 2009 et pour lequel nous ne serons informés et crédités des montants définitifs que dans le courant du mois de mai de cette année.

Je voudrai profiter de l'occasion pour exposer à l'assemblée ce qu'est ce fameux « Plan Programme » et en particulier, deux aspects principaux.

Sport de haut niveau

Le Plan Programme est, comme son nom l'indique, un programme d'actions et d'activités en vue de la préparation des archers sur base d'objectifs sportifs précis.

Toutes ces actions doivent être budgétisées suivant des barèmes et montants de référence fournis par l'administration de la communauté française.

- **Qui peut en bénéficier ?**

Uniquement les archers qui désirent s'engager sur la voie de l'élite et qui démontrent d'une réelle progression sur le plan national et/ou international.

La liste des candidats est établie par le CA de la LFBTA et après analyse et remarques par les inspecteurs de l'ADEPS, celle-ci est fixée de façon définitive et immuable pour toute l'année sportive.

Seuls les archers qui adhèrent au plan global de préparation pour la saison entière pourront bénéficier du volet financier lié à chaque action.

Dès lors : aucun électron libre ne peut être ajouté en cours de saison. Tous les candidats doivent s'engager à suivre le plus drastiquement possible le programme établi pour chacun d'entre eux en début de saison.

- **Quelles activités sont intégrées au PP ?**

- Stages d'un ou deux jours en salle en période hivernale
- Stage longues distances en salle

- Stage d'une semaine en vue de la préparation de la saison extérieure
- Stage de 2 ou 3 jours avant toute compétition internationale

Formation des cadres.

La budgétisation du PP annuel comprend également le volet formation des cadres et permet de financer la formation de niveau 1 ou 2 selon les besoins de la LFBTA.

En terme de financement, cela comprend le défraiement des formateurs (déplacements et prestations), la location des locaux de cours et la préparation de ceux-ci.

Venons-en maintenant à l'examen des comptes de l'exercice 2008.

Vous trouverez dans les documents qui vous ont été transmis :

- En première page, le **BILAN** comptable tel que la loi nous impose de le présenter.
- En seconde page, le **COMPTE D'EXPLOITATION**
Ce document se divise en deux parties :
 1. les Charges, en d'autres termes les frais, lesquels sont présentés par rubrique.
 2. les Produits, en d'autres termes les recettes, lesquels sont également présentés par rubrique.
- En troisième page, une **ANALYSE COMPARATIVE** entre l'exercice précédent (2007) et l'exercice que nous examinons ce jour (2008). Comme les années précédentes, je n'ai fait figurer dans cette analyse que les postes représentatifs.

Remarquons le du coût de notre revue dont les dépenses réduites n'ont pas pu être compensées par une augmentation des insertions publicitaires, le montant global des cotisations qui n'a pas atteint le montant escompté du fait que tous les clubs n'affilient pas la totalité de leurs membres, l'effort fait par le CA pour réduire les frais administratifs et de fonctionnement malgré le « blocage » du forfait attribué par l'ADEPS.

En ce qui concerne le volet couvert par l'intervention de l'ADEPS, le bilan est déficitaire de 5.634,65 € comparé à 13.648,95 € en 2007. Ce mali est évidemment fonction de l'approbation du bilan du PP 2008 rentré fin janvier et dont nous ne connaissons le résultat qu'au mois de mai 2009.

- En quatrième page, la **PROPOSITION BUDGETAIRE** pour l'exercice 2009, laquelle sera explicitée dans la seconde partie de cette assemblée générale.

Vérification des comptes et obligation d'une attestation révisoriale.

L' AISF nous a signalé, suite à l'intervention de ce groupement de fédérations, que la Communauté française a reporté l'obligation d'un examen des comptes par un réviseur d'entreprises à l'exercice 2009. Cette obligation, dont nous devons supporter les frais, ne remet pas en cause les prescriptions de nos statuts prévoyant la vérification des comptes par un collège de 2 vérificateurs.

Je remercie chaleureusement MM DOCKX et SERRON pour les avis et conseils professionnels qu'ils m'ont prodigués durant cet exercice comptable.

Je tiens également à remercier tous les membres du Conseil d'Administration, le Secrétaire administratif et le Directeur Technique pour l'aide et l'étroite collaboration dont ils ont fait part et sans lesquelles il ne m'aurait pas été possible de remplir mon mandat bénévole de trésorier.

Je suis à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous remercie de votre attention.

BILAN DE L'EXERCICE SOCIAL 2008 CLOTURE AU 31 DECEMBRE

ACTIF

ACTIFS IMOBILISES

I	<u>FRAIS D'ETABLISSEMENT</u>	0,00	0,00
II	<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	0,00	0,00
III	<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>		
	Mobilier et Matériel de bureau	0,00	0,00
IV	<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>	0,00	0,00

ACTIFS CIRCULANTS

V	<u>CREANCES A PLUS D'UN AN</u>	0,00	0,00
VI	<u>STOCK ET COMMANDES EN COURS</u>		
	Marchandises	361,34	361,34
VII	<u>CREANCES A UN AN AU PLUS</u>		
	Subsides ADEPS à recevoir	41 000,00	
	Créances diverses	0,00	41 000,00
	Annonces	1 186,00	
		1 186,00	42 186,00
VIII	<u>PLACEMENTS EN TRESORERIE</u>		
IX	<u>VALEURS DISPONIBLES</u>		
	Banque Delta Lloyd (vue)	3 267,55	
	Banque Delta Lloyd (dépôt)	58 712,49	61 980,04
X	<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>	0,00	0,00
	Total ACTIF		104 527,38

PASSIF

FONDS SOCIAUX

I	<u>CAPITAL</u>		
	Capital	7 436,81	7 436,81
IV	<u>RESERVES</u>		
	Réserves disponibles	9 443,33	
	Réserves pour activités	30 807,91	40 251,24
V	<u>RESULTATS REPORTEES</u>		
	Perte reportée (exercice 2008)	- 3 732,36	- 3 732,36

DETTES

VIII	<u>DETTES A PLUS D'UN AN</u>	0,00	0,00
IX	<u>DETTES A UN AN AU PLUS</u>		
	Fournisseurs	16 259,69	
	Précompte professionnel	0,00	
	Facture à recevoir	1 400,00	
	Cotisations payées d'avance	42 912,00	60 571,69
X	<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>		

Total PASSIF	104 527,38
---------------------	-------------------

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE 2008

CHARGES

Classe 62	Rémunération et charges cadre administratif		65 398,39	65 398,39
Classe 63	Amortissements		933,19	933,19
	<u>Frais de gestion administrative</u>			
641100	Fournitures de bureau	2 720,82		
641200	Imprimés – Documents divers	640,76		
641300	Timbres postes	1 095,90		
641400	Téléphone –Fax – Interne	1 859,03		
641410	Internet - location et utilisation	1 911,01		
<u>642100</u>	<u>Frais de gestion Informatique</u>	<u>901,43</u>	9 128,95	
641650	Acquisition tenues Equipe Nat.	50,00		
643100	Frais d'édition périodique	21 282,85		
643200	Publicité	0,00		
644300	Frais de publication Moniteur Belge	321,99		
645100	Assurances	7 879,69		
647100	Frais de formation arbitrage	1 366,24		
<u>648100</u>	<u>Frais de déplacements responsables fédéraux</u>	<u>7 687,39</u>	38 588,16	47 717,11
649200	Frais d'organisation d'activités	570,79		
649210/250	Frais d'organisation de concours	4 790,46		
649300	Cotisation internationale	425,42		
649400	Cotisation Fédérale & Interfédérale	1 252,71		
649500	Frais de réunions	1 851,67		8 891,05
				6 608,16

AUTRES CHARGES DIVERSES

651400	Subvention Sport de Haut Niveau	91 813,21		
651500	Formation « Cadres »	4 267,14		
651600	Promotion de la discipline	0,00		
651650	Bourses individuelles	12 547,96		
651700	Cadre Sportif	52 674,01		
652000	Cotisation C.O.I.B. / A.I.S.F.	725,00		
652100	Frais divers	2 261,29		
657000	Frais bancaires	609,5		
664000	Déficit sur provisions actées	<u>1 726,41</u>		166 075,02

TOTAL DES CHARGES	289 014,76
--------------------------	-------------------

PRODUITS

700000	Cotisations individuelles	44 350,00		
700050	Cotisations Haut Niveau	12 030,20		
701000	Insignes – redevances diverses – divers	75,00		
704000	Publicité	8 945,83		
703 – 704 - 706	Redevances de tir – Carnets de tir	3 599,48		
<u>707000</u>	<u>Ecole de tir + initiateurs</u>	<u>200,00</u>		69 278,51
742100	Subsides ADEPS - Fonctionnement	9 622,74		
742200	- Sport Haut Niveau	99 493,66		
742300	- Cadre Administratif	38 183,22		
742350	- Non marchand	3 931,46		
742700	- Cadre sportif	59 675,20		
742750	- Formation Cadres	3 500,00		214 406,28
742850	Produits financiers	1 597,61		1 597,61

TOTAL DES PRODUITS	285 282,40
---------------------------	-------------------

Résultats de l'exercice 2008

PERTE

3 732,36

ANALYSE DE LA SITUATION COMPTABLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2008

		GESTION EXPLOITATION					
		Réalisation 2008		Réalisation 2007		Comparaison 2007 – 2008	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
COUTS SALARIAUX		101 789,88	118 072,40	99 868,13	118 944,08	1 921,75	- 871,68
Totaux « Coûts salariaux »		- 16 282,52		- 19 075,95		2 793,43	
REVUE « ARCHER »		8 945,83	21 282,85	10 524,01	22 496,95	- 1 578,18	- 1 214,10
		- 12 337,02		- 11 972,94		- 364,08	
COTISATIONS							
700000	Cotisations individuelles	44 350,00	-	39 211,00	-	5 139	
700050	Cotisations Haut Niveau	12 030,20	-	13 306,24	-	- 1 276	
		56 380,20 -		52 517,24 -		3 862,96	
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF							
742100	Subvention ADEPS	9 622,74		9 622,74			
641000	Fourniture de bureau		2 720,82		1 693,84		1 026,98
641200	Imprimés + divers		640,76		282,85		357,91
641300	Timbres		1 095,90		954,50		141,40
641650	Acquisition Tenues Equipe Nationale		50,00		1 516,13		- 1 466,13
642100	Frais informatique		654,69		1 015,26		- 360,57
641600	Acquisition matériel		246,74		0,00		246,74
644300	Frais Publication Moniteur		3 21,99		0,00		321,99
645100	Assurances		7 879,69		8 907,17		- 1 027,48
652100	Frais divers		611,71		1 032,04		- 420,33
649652	Cotisations internationales ; C.O.I.B.		1 159,50		684,58		474,92
		9 622,74	20 085,03	9 622,74	21 528,18	- 0,00	- 1 443,15
		- 10 462,29		- 11 905,44		1 443,15	
649500	Frais de déplacements		7 687,39		4 349,80		3 337,59
649500	Frais de réunions		1 851,67		1 722,89		128,78
694600	Frais de réunions « Congrès »		0,00		551,98		551,98
		- 9 539,06		- 6 624,67		- 2 914,39	
649240	Championnat Belgique 18 m		2 133,29		1 796,10		337,19
649250	Championnats Belgique toutes disciplines		2 657,17		2 720,54		- 63,37
		- 4 790,46		- 4 516,64		- 273,82	
COMPETITIONS INTERNATIONALES – STAGES ELITES & ECOLLE JEUNES							
742200	ADEPS - Sport haut Niveau	99 493,66		80 700,00		22 293,66	
742750	ADEPS - Formation Cadres	3 500,00					
651400	PP 2008 – Sport Haut Niveau		91 813,21		89 401,12		- 2 412,09
651500	PP 2008 - Formation Cadres		4 267,14		3 991,93		275,21
651600	PP 2008 - Promotion discipline		0,00		955,90		- 955,90
651650	Restitution Bourses Individuelles		12 547,96		11 902,65	- 11 902,65	645,31
		102 993,66	108 628,31	92 602,65	106 251,60	10 391,01	2 376,71
		- 5 634,65		- 13 648,95		8 014,30	
DIVERS							
701000	Taxes 70m ; taxes sur organisations	1 630,00		1 237,00		393,50	
702000	Insignes et divers	75,00		000		75,00	
702500	Equipe Personnel (national)	78,00		465,28		- 387,28703000	Taxe
FITA	811,48		497,62			313,86706000	Licences de tir
	1 158,00		630,00		528,00		
707000	Ecole Initiateurs	200,00		560,00		- 360,00	

751100	Produit de placement	1 597,61		578,01		1 019,60	
647100	Frais Corps Arbitral		1 366,24		0,00		1 366,24
649000	Formation		0,00		738,05		- 738,05
649200	Frais organisation activités		570,79		0,00		570,79
649450	Achats distinctions FITA		641,00		0,00		641,00
652100	Frais divers		2 252,41		266,64		1 985,57
657000	Frais bancaires		60,00		0,00		60,00
664000	Déficit sur provision actée		1 726,41		0,00		1 726,41
	Déficit subvention Exercices 2003-2004-2005				0,00		0,00
764000	Boni sur provision actée		6 729,20		4 995,00		- 4995,00
		5 550,09	6 616,65	8 962,91	1 004,69	- 3 412,82	5 611,96
		- 1 066,56		7 958,22		- 9 024,78	
		285 282,40	289 014,76	274 097,68	281 366,81	11 184,72	7 647,95
RESULTATS		- 3 732,36		- 7 269,13		3 536,77	
		Réalisation 2008		Réalisation 2007		Comparaison 2006 – 2007	

Le trésorier présente à l'assemblée la situation comptable de l'exercice 2008 arrêtée au 31 décembre 2008 ... situation détaillée dans le tableau présenté ci-devant.

8. Rapport du collège des vérificateurs aux Comptes pour l'exercice Social 2008

Rapport du Collège des Vérificateurs aux Comptes de l'asbl Ligue Francophone Belge de Tir a l'Arc— LFBTA en abrégé" à l'Assemblée Générale du 21 mars 2009.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution du mandat de vérificateurs aux comptes que vous nous avez confié.

Les Vérificateurs aux Comptes, Monsieur Ronny DOCKX, domicilié à 1020 Bruxelles et Monsieur Nicolas SERRON domicilié à 4102 Seraing ont procédé en présence de Monsieur Pierre LEMAIRE , domicilié à 1410 Waterloo, Trésorier de l' ASBL, à la vérification des comptes annuels présentés pour l'année 2008.

Une vérification systématique des recettes et des dépenses a été effectuée.

Les extraits bancaires attestant des diverses opérations ont été présentés aux Vérificateurs.

Il résulte de cette vérification que la différence entre les recettes et les dépenses représente les avoirs en comptes en date du 31/12/2008, compte tenu des valeurs des opérations en cours.

Sur base des documents présentés et de la vérification effectuée, nous proposons à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes annuels et, en le remerciant pour l'accueil qu'il nous a réservé, de bien vouloir donner décharge au Trésorier

Le Collège des Vérificateurs aux Comptes, ayant pour mission de vérifier les comptes de l'exercice 2008, se dégage de toutes responsabilités en ce qui concerne le budget de l'exercice 2009.

En vous remerciant de la confiance que vous nous avez témoigné, nous vous prions de donner également décharge au Collège des Vérificateurs pour l'exercice 2008

Fait à Waterloo, le 28 février 2009

R. DOCKX

N. SERRON

9. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31-12-2008

Par vote à mains levées, l'assemblée générale DECIDE à la majorité d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2008, tels qu'établis par le Conseil d'administration.

10. Décharge aux Administrateurs et au collège des Vérificateurs aux comptes pour l'exercice social 2008 clôturé le 31 décembre 2008

Par vote à mains levées, l'assemblée générale DECIDE à la majorité de donner décharge au Collège des Administrateurs ainsi qu'au Collège de Vérificateurs aux comptes de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé (exercice 2008).

11. Présentation des candidats à la fonction d'administrateur.

Sept postes sont à pourvoir 12 candidats se présentent.

WIGGELEER Patrick	203 GSR	Vice – Président sortant
LEMAIRE Pierre – Jacques	256 CMA	Trésorier sortant
MEUNIER Patrick	706 BTS	Administrateur sortant
RONSSSE Marc	304 CAT	Administrateur sortant
HANIQUE Francine	403 LIE	Secrétaire générale faisant fonction sortante
BOXHO Claudine	410 AGC	Administratrice faisant fonction sortante
MEYER Nathalie	603 LAC	Administratrice faisant fonction sortante
FLORENT Bernard	604 AMV	Délégué de la Province de Luxembourg
PALASTI Marika	607 RDB	
MAGIS Daniel	403 LIE	Délégué à l'arbitrage de la Province de Liège
DIELIE Gwenaël	404 CAS	Membre du Conseil de discipline pour Liège
WILLEMS Henri	412 CDC	Délégué tir Nature

12. Election des administrateurs pour l'olympiade 2009-2012.

INTERRUPTION DE SCEANCE LE TEMPS DU DEPOUILLEMENT DU VOTE

145 mandataires sont présents ou représentés.

Pour être élu au 1^{er} tour les candidats doivent obtenir un minimum de 74 votes de préférence.

Après le 1^{er} tour, sept candidats obtiennent le minimum demandé et le conseil ainsi élu répond à l'exigence décrétable : pas plus de 80% d'administrateurs de même sexe.

Résultats du vote des mandataires :

WIGGELEER Patrick : 140 voix ...
MEUNIER Patrick : 121 voix ...
MEYER Nathalie : 101 voix ...
HANIQUE Francine : 77 voix ...
 WILLEMS Henri : 56 voix ...
 PALASTI Marika : 32 voix ...

LEMAIRE Pierre –Jacques : 129 voix ...
RONSE Marc : 109 voix ...
BOXHO Claudine : 99 voix ...
 DIELIE Gwenaël : 66 voix ...
 FLORENT bernard : 53 voix ...
 MAGIS Daniel : 19 voix.

Les sept candidats élus se sont réunis pour désigner le/la Président(e), le/la Trésorier(e) et le/la Secrétaire général(e).

A l'issue de la réunion, le conseil d'administration de la LFBTA est le suivant :

Président :	Patrick MEUNIER
Vice – Président :	Patrick WIGGELEER
Trésorier :	Pierre – Jacques LEMAIRE
Secrétaire générale :	Francine HANIQUE
Administrateur (trices) :	Marc RONSSE Claudine BOXHO Nathalie MEYER

Les responsabilités particulières seront attribuées aux différents administrateurs lors du prochain conseil d'administration.

1. Allocution du Président année 2009

Pour raison de perte momentanée de la parole, le président laisse au trésorier le soin de ré-ouvrir la séance au point suivant repris à l'ordre du jour de cette assemblée.

2. Rapport du Trésorier: présentation du budget pour l'exercice social

2009 exercice qui commence le 01-01-2009 et se termine le 31-12-2009.

Comme chaque année, j'ai ressorti de l'armoire la boule de cristal pour établir la prévision budgétaire pour l'exercice 2009.

En effet, les éléments qui interviennent dans l'établissement de ces montants sont, pour la plupart, fonction de paramètres indépendants de notre pouvoir de gestion.

Les recettes et les dépenses relatives à certaines rubriques ont été calculées sur la base des éléments connus au cours de l'exercice précédent.

En ce qui concerne le sport de Haut Niveau, subventionné par le plan programme introduit fin octobre 2008 auprès de l'Adeps, et pour lequel nous attendons le résultat de l'analyse par les inspecteurs en charge de notre fédération, les prévisions de recettes et dépenses sont valorisées sur la base des réalisations de l'exercice 2008 en tenant compte des impositions du décret de la Communauté française du 6 décembre 2006 .

Les membres du nouveau CA, avec votre aide et celle de tous les membres de la LFBTA, mettrons tout en œuvre pour réaliser financièrement cet exercice 2009 dans les limites de cette proposition de budget, laquelle prévoit un déficit budgétaire de 5.900€ comparé au résultat déficitaire de 3.732,36 € suivant le bilan de l'exercice 2008

Après avoir effectué cet exercice budgétaire, force est de constater que depuis plusieurs années, le résultat déficitaire est récurrent.

Il est évident que nous ne pouvons poursuivre indéfiniment dans cette voie.

Comme je l'ai fait remarquer lors de l'exposé du bilan de 2008, la gestion du CA a permis de limiter ces déficits et même de les réduire.

Toutefois, la répétition de cette situation financière risque, à plus ou moins longue échéance, de mettre en péril la stabilité et la survie de notre ligue.

L'importance de l'existence de notre ligue et de sa reconnaissance auprès des autorités qui subsidient, n'est pas sans vous échapper.

Grâce à l'apport de l'ADEPS, nous pourrions continuer à obtenir des aides tant au niveau des cercles de tir qu'à titre individuel, poursuivre la couverture d'assurance collective, subventionner les coûts administratifs inhérents au fonctionnement d'une fédération.

De plus, dans le cadre de la régionalisation du sport en Belgique, nous pourrions demeurer un des partenaires paritaires au sein de la Fédération Royale Belge de Tir à l'Arc et de ce fait conserver l'accès à nos athlètes dans l'équipe nationale belge.

Parlons maintenant des cotisations :

Voici quelques éléments permettant de récupérer partiellement la cotisation payée à votre cercle de tir :

- Certaines mutualités remboursent partiellement la cotisation d'adhésion à un club sportif, et ce dans le but d'encourager la pratique du sport.
- Les chèques-sport que vous pouvez obtenir soit auprès de votre administration communale, et parfois même par l'intermédiaire de votre employeur et avec lesquels vous pouvez payer votre cotisation. Le trésorier du cercle m'envoie les chèques, je lui rembourse la contre-valeur et me charge de récupérer ces montants auprès de la société distributrice. Cela ne vous coûte strictement rien si ce n'est l'effort de faire la démarche. A titre d'information, seulement certains membres de 3 (LIE, HUY, LFE) ont utilisés cette facilité.
- Une autre possibilité de rentrer dans ses sous : la réduction de l'ordre de 1,5 % du coût du carburant par la carte Dats'Colruyt. Cet avantage est gratuit pour tous les membres de la LFBTA. Au prix actuel du carburant, il ne s'agit pas d'un élément négligeable.

Diverses propositions de modifications des cotisations sont proposées au vote de l'assemblée et ont été transmises préalablement aux mandataires des clubs en vue de cette AG.

• **Proposition de modification de la cotisation LFBTA pour application dès 2010.**

La cotisation n'a plus connu d'augmentation depuis 2004.

Ce qui n'est pas le cas pour les frais de fonctionnement de la Ligue ... qui a également du faire face à un remboursement du trop perçu initié lors de l'olympiade 2001-2004.

Si jusqu'aujourd'hui, il a été possible d'assurer un bilan très proche de l'équilibre, il n'en sera plus de même à l'avenir si nous ne disposons pas de quelques rentrées supplémentaires.

Du côté du pouvoir subsidiant, l'espoir de connaître une augmentation de budget n'est pas à l'ordre du jour... des mois, voir des années à venir. Quant à l'apport d'une aide via un sponsor, si jusqu'aujourd'hui le décrocher relevait de mission impossible, la crise économique aidant, cela risque à l'avenir de se trouver dans les seules prédictions de Madame Soleil !

C'est pourquoi, le CA propose d'augmenter la cotisation d'un euro par année, durant l'olympiade en cours... soit en 2010 (25€), en 2011 (26€) et en 2012 (27€).

- **Proposition d'appliquer dès 2009, le régime de la ½ cotisation pour les nouvelles affiliations demandées à la mi-saison (1^{er} avril au 30 septembre).**

Le CA propose qu'à partir du mois d'avril de la saison sportive, les nouveaux membres (membres n'ayant jamais été affiliés) ne soient redevables que d'une demi cotisation (12€ en 2009).

- **Proposition d'appliquer dès 2010, une augmentation pour les renouvellements de cotisation payés après le début de la nouvelle saison sportive (1 octobre).**

Le CA propose que le renouvellement d'une cotisation non payée durant le mois des transferts (01 au 30 septembre... la date du virement faisant foi) soit augmentée d'un tiers de sa valeur (à arrondir au ½€ le plus proche).

- **Harmonisation des frais de participation aux compétitions en LFBTA pour application dès avril 2009.**

*Aujourd'hui, le tarif pour un 18m et un 25m en salle ainsi qu'un 50/30m extérieur est de 6.5€ alors que le 25m extérieur est de 5€.
Le CA propose d'harmoniser les frais de participation pour ces 4 types de compétition en appliquant le montant de 6.5€ pour tous.*

Je vous remercie de l'attention que vous avez apporté à cet exposé que j'essaie de rendre autant que faire ce peut, le moins rébarbatif possible.

3. Approbation des quatre propositions présentées ci-avant

Avant le vote, l'assemblée a émis le souhait que le délai avant application de l'augmentation pour retard de renouvellement de cotisation, coure au delà de la fin du mois des transferts. Le CA en accepte le principe et propose de voter pour la proposition tel que présentée et de finaliser les critères d'application ultérieurement ... les cercles seront consultés à ce propos pour avis, par l'intermédiaire des délégués.

*Vote pour augmentation de la cotisation annuelle : 90 voix POUR, 51 voix CONTRE,
2 abstentions et 2 votes nuls.*

Vote pour la ½ cotisation dès avril : 81 voix POUR, 60 voix contre, 2 abstentions et 2 votes nuls.

*Votes pour augmentation cotisation si retard renouvellement : 133 voix POUR, 8 voix CONTRE,
2 abstentions et 2 votes nuls.*

*Vote pour harmonisation des frais de compétition : 133 voix POUR, 8 voix contre, 2 abstentions et
2 votes nuls.*

Les quatre propositions sont acceptées par l'assemblée générale

3. Approbation du budget de l'exercice social 2008

Par vote à mains levées, l'assemblée générale DECIDE à la majorité, une abstention et deux contres, d'adopter le budget pour l'exercice social 2009 commençant le 01 janvier 2009 et se terminant le 31 décembre 2009.

BUDGET PREVISIONNEL D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE 2009.

		GESTION EXPLOITATION			
		Réalisation 2008		BUDGET 2009	
		Recettes	Dépense	Recettes	Dépenses
COUTS SALARIAUX	totaux « coûts salariaux »	101 789,88	118 072,40	117 100,00	134 700,00
			- 16 282,525		- 17 600,00
REVUE « ARCHER »					
704000	Publicité	8 945,831		9 000,00	
643100	Périodique		- 221 282,85		21 500,00
			- 12 337,02		- 12 500,00
COTISATIONS					
700000	Cotisations individuelles	44 350,00		48 000,00	
700050	cotisations haut niveau	12 030,20		12 000,00	
			56 380,20		60 000,00
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF					
742100	Subvention ADEPS	9 622,74		10 000,00	
613100	Frais de réviseur		0,00		0,00
630100	Dotations amortissement		933,19		0,00
604000	Marchandises		0,00		250,00
641100	Fourniture de bureau		2 720,82		3 000,00
641200	Imprimés + divers		640,76		750,00
641300	Timbres		1 095,90		1 100,00
641400	Téléphone		1 859,03		1 900,00
641410	Internet		1 911,01		2 000,00
641650	Acquisitions Tenues Equipe Nationale		50,00		200,00
642100	Frais informatique		654,69		800,00
642200	Acquisition informatique		246,74		750,00
643200	Publicité		0,00		0,00
644300	Frais Publication Moniteur		321,99		230,00
645100	Assurances		7 879,69		9 000,00
652100	Frais divers		611,71		500,00
649652	cotisations internationales, COIB		1 159,50		1 200,00
		9 622,74	20 085,03	10 000,00	22 680,00
			- 10 462,29		- 12 680,00
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION					
648100	Frais de déplacements		7 687,39		7 800,00
649500	Frais de réunions		1 851,67		1 900,00
649600	Frais de réunions « Congrès »		0,00		0,00
			- 9 539,06		- 9 700,00
COMPETITIONS NATIONALES					
649210	Championnat LFBTA 18m		2 133,29		2 300,00
649215	Championnats Belgique Toutes disciplines		2 657,17		2 700,00
			- 4 790,46		- 5 000,00
COMPETITIONS INTERNATIONALES – STAGES ELITES & ECOLE JEUNES					
742200	ADEPS – Sport Haut Niveau	99 493,66		98 000,00	
742750	ADEPS – FORMATION Cadres	3 500,00		4 500,00	
651400	PP 2008 – Sport Haut Niveau		91 813,21		92 000,00
651500	PP 2008 – Formation Cadres		4 267,14		4 300,00
651600	PP 2800 – Promotion Discipline		0,00		0,00
651650	Bourses individuelles	11 902,65	11 902,65	16 200,00	16 200,00
		102 993,66	108 628,31	102 500,00	111 300,00

	- 5 634,65	- 8 800,00
DIVERS		
701000 ; 705000 Taxes 70m ; taxes sur organisations	1 630,00	1 370,00
702000 Insignes et divers	75,00	150,00
702500 Equipe Personnel (national)	78,00	100,00
703000 Taxe FITA	811,48	850,00
706000 Licences de tir	1 158,00	1 300,00
707000 Ecole Initiateurs	200,00	1 300,00
751100 Produit de placement	1 597,61	1 200,00
647100 Frais Corps Arbitral	1 366,24	1 500,00
649000 Formation	0,00	1 400,00
649200 Frais organisation activités	570,79	1 000,00
649450 Achats distinctions FITA	641,00	160,00
652100 Frais divers	2 252,00	2 000,00
657000 Frais bancaires	60,00	160,00
664000 Déficit sur provisions actées	1 726,41	0,00
764000 Boni sur provisions actées	0,00	0,00
	5 550,09	6 616,65
		6 600,00
		6 220,00
)	- 1 066,56	380,00
)	285 282,40	289 014,76
		305 200,00
		311 100,00
RESULTATS	- 3 732,36	-5 900,00
	Réalisation 2008	BUDGET2009

Réponses aux questions des mandataires posées durant l'AG :

1° - Certains mandataires se demande s'il n'est pas opportun de revoir le coût de la revue « l'Archer » à la baisse afin de faciliter un budget en équilibre. Le conseil d'administration nouvellement élu tentera de diminuer le coût tout en essayant de conserver une revue attirante.

2° - Le trésorier communique le coût de l'intervention de l'avocat du CA ... à savoir 450 € en réponse à la question posée par le président du Conseil de discipline.

3° - Le Président de FAO demande au nouveau CA de prendre des informations complémentaires auprès de l'ADEPS concernant la problématique de la clôture au 31 octobre de la liste des athlètes reconnus par l'Adeps dans le Plan programme de l'année suivante. Le CA prend note de la demande et transmettra la réponse obtenue via les moyens de communication de la LFBTA.

4. Appel et nomination des vérificateurs aux comptes

L'assemblée générale DECIDE à la majorité simple de reconduire les personnes suivantes en la qualité de « Vérificateurs aux comptes » :

Monsieur Ronny DOCKX domicilié : Avenue Capart, 46 à 1020 BRUXELLES

Monsieur Nicolas SERRON domicilié : Rue de Boncelles, 301 à 4102 SERAING

5. Présentation du Plan Programme 2008

par l'Administratrice (f.f.) à la gestion sportive

Objectifs de l'Olympiade 2009-2012.

Evolution à insuffler aux structures pour tendre vers une préparation plus professionnelle du haut niveau.

Introduction

L'évolution insufflée par la Fédération Internationale de Tir à l'Arc fait la part belle aux nations ou professionnels, voir pseudos amateurs bénéficiant de budgets importants.

Pour éviter que la rivière qui aujourd'hui nous sépare de ces nations ne se transforme en fleuve voir en océan, la Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc n'a d'autre alternative que de faire évoluer et/ou mettre en place les outils permettant de tendre vers une préparation plus professionnelle de ses archers amateurs.

Pour ce faire, quatre grands axes, amorcés pendant l'olympiade qui se termine, feront l'objet d'une attention continuée ou seront renforcés.

- 1- ENCADREMENT DES PROJETS SPORTIFS INDIVIDUELS
- 2- INFRASTRUCTURE FEDERALE (LFBTA)
- 3- ENCADREMENT DES SPORTIFS ELITES RECONNUS ET EN DEVENIR
- 4- FORMATION - CADRES SPORTIFS
 - ECOLES DE TIR LABELISEES
 - ARBITRAGE

Encadrement des projets sportifs individuels

Continuer, comme amorcé durant l'olympiade écoulée, d'assurer aux archers une évolution sportive logique qui n'hypothèque pas leur réussite scolaire et/ou professionnelle.

Leur permettre d'assurer une progression sur les terrains belges avant de tenter l'aventure européenne (coupe junior et grands prix européens), étape obligée pour acquérir de l'expérience internationale en douceur et espérer à terme pouvoir en décrocher dans les manches de la Coupe du Monde et/ou les championnats majeurs (Europe et Mondiaux)... Voir décrocher le nirvana : être assuré d'une participation aux Jeux Olympiques ou Mondiaux.

Comment ? : en assurant la pérennité du « pôle jeunes » et de « l'encadrement des élites seniors ».

- **Projets sportifs FITA (catégorie recurve)** : Comblent le vide laissé par la gestion sportive d'avant 2002 basée sur le suivi d'un seul archer (BOT)... la relève ne faisant l'objet d'aucun suivi particulier.

Comment ? : en continuant le travail amorcé avec quelques jeunes durant l'olympiade 2005-2008 pour, à l'instar des archers compound d'aujourd'hui, former une équipe de quelques archers susceptibles de rivaliser sur la scène européenne, voir mondiale.

Intensifier et recadrer la détection et le suivi des jeunes talents au sein de la cellule internationale des moins de 18ans ... le « Pôle Jeunes LFBTA ».

- **Projets sportifs FITA (catégorie compound)** : Assurer au noyau des jeunes archers (moyenne d'âge 22 ans) qui durant l'olympiade écoulée ont obtenu pour la plupart le statut « d'Espoir Sportif », l'encadrement nécessaire pour les amener au stade de « Sportif de Haut Niveau » et ainsi augmenter leurs chances de briller sur la scène mondiale.

Intensifier et recadrer la détection et le suivi des jeunes talents au sein de la cellule internationale des moins de 18 ans ... le « Pôle Jeunes LFBTA ».

- **Projets sportifs FIELDS** : Assurer aux trois archers qui durant l'olympiade écoulée, ont décroché une place quota pour les « Jeux Mondiaux 2009 » l'encadrement nécessaire pour leur préparation à briller au plus haut niveau... En espérant que le COIB leur permette d'honorer ces places !

Intensifier la détection et le suivi des nouveaux talents sur le circuit des cinq nations.

- **Projets sportifs 3D** : Détecter et préparer les talents qui, en venant rejoindre notre seul représentant ayant brillé lors d'événements majeurs organisés sous l'égide de la FITA, permettraient de présenter une équipe complète dans cette discipline nouvellement reconnue sur le plan international.

Infrastructure fédérale (LFBTA)

- **Centre d'entraînement LFBTA à Tubize** : a- Finaliser les tractations engagées en 2008 en vue de disposer d'un centre d'entraînement fédéral (LFBTA) dans le cadre du complexe de l'Union Royale Belge de Football situé à Tubize.

b- Equiper en plusieurs phases durant l'olympiade, ce centre d'une ciblérie qui facilitera :

- une préparation plus professionnelle des archers « Sportifs de Haut Niveau et Espoirs Sportifs »... Organisation de stages aux longues distances tant en salle qu'en extérieur.

- la mise à disposition des cercles et provinces l'organisation de stages pour tous, de stages de perfectionnement pour archers loisirs... Ceci permettra d'optimiser la détection des jeunes talents, internationaux de demain !

- l'organisation des trials (compétition de sélection pour archers candidats aux épreuves internationales majeures) en LFBTA.

- l'organisation de championnats de Ligue et de Belgique.

- l'organisation de journées « découverte du tir à l'arc » à l'intention des écoles et entreprises.

- **Encadrement des sportifs élites reconnus et en devenir** : Optimiser la détection et l'encadrement des élites et espoirs sportifs, la détection et l'encadrement des jeunes talents en étoffant l'effectif des cadres sportifs fédéraux (LFBTA) au sein de la structure des seniors « équipe élite LFBTA » et de celle concernant les moins de 18 ans « Pôle Jeunes LFBTA » .

Deux axes seront développés : - **l'équipe professionnelle** : Renforcer l'équipe professionnelle en engageant un entraîneur supplémentaire pour seconder le directeur technique dans sa tâche.

Comment ? - en sollicitant dans le respect de sa préparation la participation d'une archère « Elite Field » pour laquelle une demande de « sportive sous contrat » a été introduite pour lui permettre de se préparer pour les « Jeux Mondiaux ».

- Ensuite transformer son contrat en contrat à durée indéterminée pour la LFBTA.

- **l'équipe des volontaires** : Renforcer l'équipe des volontaires en sollicitant la participation d'entraîneurs brevetés ADEPS membres de la LFBTA.

Comment ? En dégageant des moyens autorisant leur rémunération dans le cadre de la loi sur le volontariat.

Le but avoué est de permettre un suivi plus efficace (plus intensif) des archers candidats à l'international... lors des entraînements LFBTA, des participations aux compétitions nationales et internationales, etc.

- **Formations** : La détection, l'initiation et la formation des élites de demain commencent dans les cercles de tir.

Améliorer la qualité de ces actions nécessite de : - **Former des cadres sportifs** : c'est pourquoi, nous continuerons l'organisation en alternance (une par année sportive) de formations de cadres sportifs de niveau I et de niveau II.

A terme, nous organiserons une formation de niveau III (fonction du nombre de niveaux II volontaires).

- **Développer le concept « Ecoles de tir**

labellisées LFBTA » : Convaincre nos cercles de la nécessité d'augmenter le nombre des « Ecoles de tir labellisées LFBTA » pour tendre vers l'existence d'au moins une, sinon plus, par province.

A terme, voir se mettre en place un centre d'entraînement par province.

Comment ? En intégrant dans la formation des cadres sportifs la présentation du concept.

En communiquant via les supports d'information de la LFBTA les résultats obtenus par les écoles déjà en fonctionnement.

Actuellement, seules les provinces du Brabant / Bruxelles et du Luxembourg ont sur leur territoire une école labellisée.

- **Maintenir un arbitrage de qualité** : La détection et la base de l'évolution des archers internationaux s'effectuent sur les compétitions organisées en LFBTA. Pour permettre des organisations de qualité, outre les organisateurs, il est indispensable de disposer d'un corps arbitral suffisant et de bonne facture.

Pour ce faire, il est nécessaire d'agir sur deux voir trois niveaux : -1- informer et/ou recycler les arbitres déjà en exercice... par le biais d'un mensuel « Info Flash » et d'un questionnaire biannuel de renouvellement d'agrément. Mensuel et questionnaire se rapportant aux faits de tir rencontrés tant en national qu'en international.

-2- continuer à former et agréer des nouveaux arbitres en organisant chaque année au moins une session d'examens.

-3- étoffer la représentativité du corps arbitral de la LFBTA au niveau international en encadrant et préparant les candidats à l'examen d'arbitre continental et international.

Outre les points développés ci-devant, nous veillerons à mettre en œuvre une concordance cohérente des compétitions organisées en LFBTA avec la politique de développement voulue par la Ligue.

A savoir : veiller à ce que chaque catégorie reconnue au niveau international puisse concourir dans des conditions similaires à celles qu'ils sont amenés à rencontrer sur les terrains internationaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30.

Après avoir rédigé le procès-verbal de l'assemblée générale, le Secrétaire administratif le présentera aux membres du Conseil d'administration et aux mandataires.

Un exemplaire amendé suivant les remarques éventuelles sera signé par le Président et la Secrétaire générale ainsi que par tous mandataires qui en exprime le désir.

Patrick MEUNIER

Président de la L.F.B.T.A.

Francine HANIQUE

Secrétaire générale de la L.F.B.T.A.